

Route de l'aéroport : 10BP 250 Cotonou

🕿: (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88

web: www.enseignementsecondaire.gouv.bj

Cotonou. le 24 mai 2014

N° 01 /MESTFP/DC/SGM/DESTFP/SA

COMMUNIQUE (Pour large diffusion)

Objet: Ouverture du registre d'inscription des stages d'immersion dans les entreprises des formateurs/enseignants de l'EFTP, édition 2024

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle informe le public, notamment les Chefs d'établissements et les formateurs des Centres de Formation Professionnelle et d'Apprentissage publics, que le registre des inscriptions pour la mise en stage d'immersion des formateurs/enseignants de l'EFTP dans les entreprises, est ouvert du **lundi 27 mai au vendredi 14 juin 2024**.

L'édition 2024 sera organisée au profit des formateurs/enseignants des spécialités « Energies Renouvelables, Hôtellerie-Restauration et Mécanique Automobile » en service dans les Centres de Formation et d'apprentissage (CFPA) et Lycées Techniques Professionnels publics.

Sont éligibles à cette session de renforcement de capacités, les formateurs des spécialités sus citées, intervenant dans les Centres de Formation et d'Apprentissage publics ainsi que ceux intervenant dans le dispositif de formation par apprentissage dual dans les Lycées Techniques Professionnels.

N.B l'inscription se fera à travers le canevas joint au présent communiqué.

Les fiches d'inscriptions dûment remplies par les intéressés sont à envoyer par les Chefs d'établissements à la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP), au plus tard le lundi 17 juin 2024.

Pour tout renseignement complémentaire, les Responsables des établissements de formation peuvent s'adresser au Service de l'Organisation Scolaire et de la Prévision (SOSP) de la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle aux numéros de téléphone suivants: **Tél (+229) 97 27 90 94 / 95 90 36 66, mail**:

kpekpassiibrahima@gmail.com.

Cyrille AÏNAMON

Pour le Ministre et P.O.
Le Secrétaire Général du Ministère